

**Facture 00001812**

Séron, le 13/07/11

Adresse Chantier:

1124, avenue de pau

65500

VIC EN BIGORRE

Mr MARTINEZ TORRE Angel

1124, avenue de pau

65500 VIC EN BIGORRE

Objet de la facture : REMPLACEMENT CHAUDIERE

Désignation	U.	Qté	Prix Unit.	Montant HT
REPLACEMENT CHAUDIERE GAZ FERROLI dépose ancienne chaudière vider installation chauffage et sanitaire GRATUIT		1,00		
<b>Descriptif technique Innovens MCA 25/28 BIC MC 25 BIC, Chaudières murales gaz à condensation à ballon intégré</b>  <b>Marque : De Dietrich</b> Modèle : MCA 25/28 BIC Puissance nominale chauffage à 40/30°C : 25.5 kW Puissance mini chauffage à 40/30°C : 5.4 kW Puissance en mode ECS :28,6 kWh Gaz utilisé : Gaz naturel L - Pression gaz : 20 mbar Débit gaz :3.61 m3/h Pression disponible en sortie chaudière : 130 Pa Pression de service : 3 bar Contenance eau : 1.8 litres Température maxi : 110 °C Encombrement : 600 (L) x 900 (l) x 500 (p) mm Ø Arrivée gaz 18 intérieur Ø Départ/retour chauffage : 22 intérieur Ø Départ/retour ECS : 16 intérieur Ø Buse de fumées : 60/100 mm Poïds d'expédition : 70 kg <b>Descriptif :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaudière murale 2 services à ballons intégrés</li> <li>• conforme aux exigences des directives européennes</li> <li>• Homologation : B23, C13, C33,C 43, C53, C83, C93</li> <li>• Indice de protection IPX4D</li> </ul>		1,00	4 347,000	4 347,00

- très haut rendement annuel jusqu'à 109 % sur Pci, \*\*\*\* CE
- corps de chauffe monobloc aluminium silicium présentant une très forte résistance à la corrosion
- brûleur à prémélange total en inox, modulant de 22 à 100 % de la puissance, avec silencieux à l'aspiration d'air
- possibilité de brider la puissance maxi aux besoins de l'installation
- Faible émissions en matières polluantes : NOx < 45mg/kWh (Classe 5)
- Vase d'expansion 12 litres
- Vase d'expansion sanitaire de 2 litres
- Principe ECS : 3 Ballons inox montés en série associés à un échangeur à plaques
- Performance 3 étoiles ECS d'après EN 13 203
- Débit spécifique à ΔT 30 : 20l/mn
- allumage et surveillance de flamme par électrode d'ionisation
- bac de récupération des condensats intégré et équipé d'origine d'un siphon
- Régulation Diematic iSystem en fonction de la température extérieure permettant la gestion de base d'un circuit direct, d'un circuit vanne (option sonde départ à rajouter), d'une production d'ECS
- Manomètre électronique
- Colis dossier de montage avec robinetterie livré dans colis chaudière

Options régulation :

- Commande à distance CDI D iSystem radio

sortir ventouse, fixation chaudière rattrapage doublage avec renforts tige filetée

petites fourniture viserie, main d'oeuvre

modification tuyauterie

1,00

140,160

140,16

*Payé par chèque le 13/07/11*

**SARL MARTINEZ FRERES**  
 CHAUFFAGE-PLOMBERIE-ELECTRICITE  
 ENERGIES RENOUVELABLES  
 12 carré de l'arriquet 65320 SERON  
 TEL : 05 62 32 55 65 FAX : 05 62 32 59 14  
 martinez.freres@wanadoo.fr  
 n°Siret 44063820500012 - APE : 4322A

**Montant des travaux réalisés**

4 487,16

**H.T. Net Commercial**

4 487,16

**TVA 2 : 5,50 %**

246,79

**Total T.T.C.**

4 733,95

**Net à payer (Euros)**

4 733,95

RESERVE DE PROPRIETE :

La propriété des marchandises vendues ne sera transférée à l'acheteur qu'une fois effectué le paiement intégral du prix. Cependant, la charge des risques de détérioration, de perte, de vol des marchandises sera transférée à l'acquéreur dès la livraison. L'acquéreur devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture des risques. En cas de non paiement d'un seul terme à sa date d'échéance, le vendeur aura le droit de reprendre les marchandises aux mains de l'acheteur et à ses frais, à concurrence du montant impayé, ainsi que les frais engagés pour l'installation et la livraison des marchandises, sans autre formalité qu'un simple avis de sa part par lettre recommandée. En cas de règlement judiciaire, ou de liquidation judiciaire, le vendeur aura le droit de revendiquer la propriété des marchandises indues (conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980). Toute clause contraire dans les conditions d'achat du client est réputée nulle et de nul effet vis-à-vis du vendeur.

ENALITE DE RETARD :

Les factures sont payables selon le mode de règlement établi. A défaut, une pénalité de retard sera appliquée aux taux d'intérêt légal en vigueur (loi n° 92-1442 du 31-12-1992) à hauteur de 1.50% du montant de la facture.

chéance au 13/07/11